

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**OBJET  
MODIFICATION DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS**

**(Point n°2)**

**D 24-022**

Date de Convocation :  
16 septembre 2024

Date d'affichage :  
3 octobre 2024

Nombre de membres  
En exercice : 17

Présents :  
10 présents jusqu'au point n° 2  
11 présents à partir du point n°3

Votants :  
11 votants jusqu'au point n° 2  
12 votants à partir du point n°3

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à 18h00,

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame PHILIPPEAUX, Présidente.

Etaient présents : Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX, Mme Anne-Marie VAN VEEN, Mme Christelle DOUIS, Mme Ghyslaine BERGOGNÉ, Mme Christine MAHERAULT, Mme Isabelle VIVIER (à partir du point n° 3), M. Jean MONTIER, Mme Françoise HECQUET, Mme Françoise KLEFFERT, Mme Christelle CHENEGRIN, Mme Stéphanie LAVALT.

Absents excusés : M. Francis NICAISE, Mme Christine DAVID, Mme Fabienne AUDOUARD, M. François GERNIER, Mme Agnès FERAY, M. François DOUIS.

Madame LODS est désignée secrétaire de séance.  
Madame Christine DAVID a donné pouvoir à Madame Anne-Marie PHILIPPEAUX

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer, l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Un poste d'Attaché doit être créé pour permettre la nomination d'un agent rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe inscrit sur la liste d'aptitude dans le cadre de la procédure de promotion interne,

il vous est proposé la modification du tableau d'effectif comme suit :

⇒ Création de :

- 1 poste d'Attaché à temps complet

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.313-1 à L.332-8,
- VU l'arrêté portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'attaché au titre de la promotion interne en date du 13 juin 2024,
- Vu le tableau des effectifs,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

**MODIFIE** le tableau des emplois comme proposé

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants

**AUTORISE** Madame la Présidente ou la Vice-Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
	11			

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

LA PRESIDENTE DU C.C.A.S.

Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accuse de réception en préfecture  
014-211401914-20240924-DCCAS24-022-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2024  
Date de réception préfecture : 02/10/2024

